

L'AVENIR

DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE



LE NUMÉRO

5

CENTIMES

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

78, Cours de la Liberté, 78
LYON

ABONNEMENTS :

Lyon et départ^s limitrophes, 10 L. 20 c.
Pour les autres départ^s, 12 L. 20 c.
(Étranger à port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

SAISIE DE « L'AVENIR »

Abus de pouvoir. -- Violation de domicile

La Saisie

Nos lecteurs savent que depuis bientôt deux mois l'*Avenir de Lyon* offrait tous les jours des surprises à ses lecteurs ; le parquet de Lyon n'avait jusqu'ici élevé aucune difficulté contre cette combinaison qui ne ressemble en rien à une loterie, attendu qu'il n'y a ni numérotage, ni tirage d'aucune sorte ; mais il paraît que si la nuit porte conseil, la réflexion aussi.

Après avoir — pendant deux mois — réfléchi à la façon dont il pourrait s'y prendre pour supprimer l'*Avenir*, il paraît que le procureur de la République a trouvé le moyen ; car c'est en vertu de ses ordres que M. Morin, commissaire spécial, s'est présenté à notre bureau de vente et a saisi, avec la désinvolture qu'on lui connaît, tous les exemplaires cachetés de notre journal ; il y a mieux, M. Morin, se rappelant la manière dont il procédait, quand il était fonctionnaire de l'Empire, ne voulait pas s'arrêter en si beau chemin : saisir les journaux ne suffisait pas à ce matamore, ce qu'il lui fallait c'était les registres du journal, ainsi que les livres de comptabilité.

Nous ne surprendrons pas nos lecteurs en leur apprenant que les préposés à la vente de notre journal se sont contentés de rire *in-petto* d'une pareille prétention et ont déclaré à M. Morin et ses agents, qu'il n'y avait pas de registres au bureau de vente.

Invasion de l'Imprimerie

Le mandataire du parquet, voyant qu'il n'y avait rien à faire au bureau de vente, s'est alors transporté à notre imprimerie, située comme on sait, cours de la Liberté, 70 ; il n'y avait que les imprimeurs et les margeurs qui venaient de terminer leur tirage. M. Morin et ses agents ont réitéré leur demande, ils voulaient les livres de comptabilité, mais là comme au bureau de vente, nos employés ont répondu qu'ils ne savaient pas où ils se trouvaient.

Ne sachant comment se procurer les documents qu'il convoitait, M. Morin n'eut pas besoin de réfléchir pendant deux mois comme le procureur de la République, pour trouver le moyen de se les procurer.

Violation de domicile

Contrairement aux lois qui régissent notre pays, et dont il a la prétention d'être le représentant, le commissaire spécial se présenta alors au domicile de M. H. Albert.

Un observateur de la loi l'eut attendu, ainsi qu'il était de son devoir, qu'il fut jour pour se présenter au domicile d'un citoyen ; le délit, en admettant qu'il y en ait un, ce que nous contestons, n'était pas d'une gravité telle qu'il imposât au commissaire spécial l'obligation d'aller jeter nuitamment le trouble et la perturbation dans une famille ; mais ce sont là des considérations absolument étrangères à l'éducation de M. Morin.

N'écoulant que son ardeur policière, le commissaire spécial se présenta chez M. H. Albert ; notre imprimeur, que les nécessités de notre tirage obligent à se coucher très tard, dormait profondément ; ce fut Mme Albert qui, réveillée subitement par la sonnette que brandissait fébrilement M. Morin, lui répondit.

Quoique Mme Albert soit depuis longtemps habituée aux visites policières dont son mari est l'objet, on comprend facilement son émotion lorsqu'elle entendit la sacramentelle phrase : Ouvrez, au nom de la loi ! Emue et tremblante, elle réveilla M. Albert, qui s'empressa de la rassurer et la pria d'ouvrir ce qu'elle fit immédiatement.

M. Morin et ses agents pénétrèrent alors dans le domicile de notre imprimeur et ami ; le commissaire spécial déclara qu'il avait ordre du parquet de saisir les journaux et les livres du journal.

M. Albert, comme c'était son droit, protesta énergiquement contre les mesures dont il était l'objet ; il constata que M. Morin s'introduisait nuitamment chez lui, et que pour cela faire, il avait abusé de ses fonctions.

Le mandataire du procureur de la République lui déclara qu'il avait fait constater par le concierge de la maison qu'il était six heures du matin.

Cette assertion est absolument fautive, attendu que le concierge habite au cinquième étage et qu'à l'heure où ces messieurs se sont présentés, il n'était pas dans sa loge.

Après ces réserves faites de part et d'autre, M. Morin somma M. Albert d'avoir à lui remettre les livres et registres du journal.

Notre imprimeur, comme bien l'on pense, s'y refusa absolument. Ce que voyant, monsieur le commissaire spécial se retira en maugréant, déclarant qu'il reviendrait dans la journée :

Abus de pouvoir

Nous attendons encore la nouvelle perquisition commencée par M. Morin. Quoiqu'il en soit, nous tenons à protester énergiquement contre l'attitude du parquet de Lyon et de ses agents.

Ces singuliers hommes de loi qui ont pour mission de donner l'exemple du respect aux lois du pays sont les premiers à la violer, à l'abri d'une presse officielle qui passe sous silence tous leurs méfaits et qui les absout par avance tant que cela ne la touche pas directement, les magistrats de notre ville la traitent en pays conquis.

Les assassins et les voleurs peuvent impunément accomplir leur sinistre besogne (exemple, les crimes de la Croix-Rousse et de la Guillotière, dont les assassins s'arient de la police) ; mais malheur aux journaux qui n'ont pas l'estampille officielle, ils sont traqués et poursuivis à outrance. Le Seize-Mai était un régime libéral à côté de celui de Jules Ferry ; l'infect D.

crois était un libérateur à côté des singuliers procureur et substitués qui composent le parquet de Lyon.

Au reste, il n'en saurait être autrement. Suffisants et incapables, ils se trouvent dans l'obligation, pour racheter ces défauts capitaux, de rendre des services au pouvoir ; voilà la seule explication de leur attitude à notre égard.

Chaque assassinat dont le parquet est impuissant à découvrir les auteurs entraîne une victime politique.

L'*Avenir* a été poursuivi deux fois : la première, au lendemain de l'assassinat de la Croix-Rousse et à la veille des élections municipales ; la seconde est aujourd'hui, au lendemain de l'assassinat de la Guillotière et à la veille des élections sénatoriales.

Comme on le voit, le parquet a résolu ce qui caractérise le pouvoir actuel : le système des compensations.

A défaut de pouvoir pincer les assassins, il se venge en traquant les journalistes républicains indépendants.

Trop inintelligent pour assurer la sécurité publique, il saisit les journaux ; c'est plus profitable et moins dangereux.

Mais que nos magistrats y prennent garde : tant va la cruche à l'eau, qu'elle se casse ; le parquet de Lyon pourrait apprendre à ses dépens qu'on ne commet pas toujours impunément des dénis de justice et des persécutions sans nom.

A des violations de domicile, nous pourrions bien répondre un jour par d'autres arguments que ceux dont nous nous sommes servis jusqu'ici.

Néanmoins, quelles que soient les vexations dont nous sommes l'objet, l'*Avenir de Lyon* continuera son œuvre de propagande républicaine. Nous prenons nos dispositions pour dédommager nos lecteurs. D'ici à quelques jours, nous paraîtrons *Grand Format*. Et malgré les pygmées qui nous tyrannisent, l'*Avenir* continuera à porter dans les quatre coins de notre région les principes d'égalité et de justice sans lesquels la République ne continuerait qu'à être ce qu'elle est aujourd'hui : la copie falsifiée de toutes les monarchies passées.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

FOUILLOUX

Vice-Président

du Conseil Général du Rhône

Maire de St-Cyr-au-Mont-d'Or

Candidat élu par les Délégués cantonaux du département du Rhône, à la réunion du Palais de la Bourse.

Mort au Sénat

Les opportunistes, gens pratiques, gens de principes démocratiques, viennent, une fois de plus, de donner la mesure de leur désintéressement républicain (?) Toute la bande des dévotants vient de mettre le pied à l'étrier et l'éperon aux flancs de la cavale opportuniste, le corps tendu, le bras levé, la visière baissée, les cent-gardes de la République bourgeoise essaient de forcer le carré de la résistance.

Nous l'avons dit et nous le répétons, sans crainte d'être démenti, avec preuves à l'appui, pour les opportunistes le véritable ennemi n'est point le cléricalisme, mais bien les radicaux socialistes. Les borgnes et les aveugles ont toujours été jaloux de ceux qui y voient trop clair. Tout en respectant cette infirmité, nous tenons à poser un petit calcul à la petite famille des Benoitons du café de la Patrie.

M. Gaillaton, qui est et qui n'est pas suppressionniste, conserve encore la douce illusion de devenir sénateur du Rhône sans abdiquer son titre de maire de Lyon. C'est Perle qui l'affirme, et, quand Perle a parlé, les romains y vont d'un ban.

Eh oui, électeurs, si Gaillaton était sénateur du Rhône, voilà la modeste petite liste civile de ce démocrate farouche, qui épouvantait naguère le préfet Chevreau, d'impériale mémoire :

Six mille francs comme professeur à la Faculté de médecine de Lyon, ci.	6,000 fr.
Seize mille francs comme frais de mairie.	16,000
Neuf mille francs comme indemnité de sénateur, ci.	9,000

Total. 31,000 fr.

Et vive le cumul opportuniste !

Trente et un mille francs, sans compter les consultations privées aux heures de cabinet. Pour un républicain désintéressé, Gaillaton est un républicain très désintéressé. Demandez plutôt au citoyen Chaumat.

Mais cette manie sénatoriale n'est pas incurable, les électeurs se chargent de guérir ce médecin maniaque.

Reste M. Perras, rien de l'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, celui-là aussi respecte la discipline républicaine. Et la preuve, c'est qu'en 1881, à propos de l'élection Vallier, il fut un des premiers à réclamer la sanction irrévocable du vote de la rue Neuve, qui, à la majorité, avait déclaré M. Vallier l'élu sénatorial.

Toute la presse lyonnaise fit alors de longues tartines en faveur de la discipline républicaine, qui devait être respectée envers et contre tous.

Les temps sont changés, et la presse aussi, et pour le prouver, M. Million surgit, déclarant, lui aussi, qu'il y a mal donné, que malgré toute la sincérité du vote du Palais de la Bourse, malgré l'éloquente plaidoirie de M. Thiers (un malheureux nom, ma foi), il faut rebattre les cartes.

Mais on dirait vraiment que ces politiciennes politiques, bien qu'ils soient appuyés par la presse bien pensante, aient le droit de transformer le suffrage en gibelotte politique.

La déclaration du citoyen Fouilloux, nette, énergique, franchement et loyalement républicaine, décapitant tout d'abord moralement le Sénat, cette vieille balance parlementaire restera dans l'esprit des électeurs sénatoriaux comme un guide électoral, réservant aux farceurs de l'opportunisme la surprise qu'ils méritent. Ils se tirent au peigne, le torchon brûle dans le ménage du café de la Patrie.

Lyon opportuniste peut s'agiter, mais les ruraux pratiques seront à leur poste pour prouver que le Sénat est une cinquième roue au chariot gouvernemental qui empêche les quatre autres de marcher.

J.-B.-A. PAGES.

Les princes sont des chancres de la France : Bourbons, d'Orléans, Bonaparte; ils pompent toute notre substance et s'en nourrissent, même quand ils sont hors du pays.

PROUDHON.

DÉPÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

Le blocus de Formose

Il semble qu'aux yeux du gouvernement, la notification du blocus de Formose équivaut à une déclaration de guerre,

mais les parties directement intéressées n'admettent pas cette interprétation.

Cet état de choses mal défini est extrêmement embarrassant pour les neutres et principalement pour l'Angleterre. La première chose à faire est de décider si l'état de guerre existe réellement, et, ce point une fois établi, d'en accepter avec décision toutes les conséquences.

Si, comme cela est très probable, le gouvernement vient à se convaincre que les Français et les Chinois sont effectivement en état de guerre, il serait tenu d'appliquer certaines règles bien connues du droit des gens, ainsi que les dispositions de l'enlistment act et de mettre fin à des agissements sur lesquels il serait à craindre qu'on appelât son attention.

On ne doit pas désirer, déclare le Times en terminant, de voir susciter à la France, dans ses opérations, des embarras inutiles, mais il ne faut pas oublier que l'Angleterre a déjà payé cher sa neutralité bienveillante.

Démarches auprès du Tsong-li-Yamen.

Le ministre de Russie ayant présenté des observations au sujet des vexations et des persécutions dont les chrétiens sont l'objet, le Tsong-li-Yamen a répondu que s'il y a eu des soulèvements contre les chrétiens, c'est tout à fait contre sa volonté, puisque des ordres ont été donnés pour protéger les missionnaires et les chrétiens. Il a déclaré que ces ordres allaient être renouvelés et qu'une enquête serait faite relativement aux faits signalés.

On croit que le Tsong-li-Yamen répondra, après cette enquête, que les chrétiens se sont révoltés et que l'on n'a fait que réprimer leur révolte.

Un arrêté du Tao-Tai de Kong-Tchéou.

Les Missions catholiques publient la traduction de l'arrêté suivant du Tao-Tai de Kong-Tchéou, dirigé contre les missionnaires et les chrétiens :

« Ordre du Tao-Tai-Tchéou à son substitut à Tsen-Y, pour l'expulsion des missionnaires.

« Nous, Tao-Tai, avons présenté un placet au gouverneur, dans lequel nous disions : « Comme les missionnaires de « chaque juridiction s'obstinent à rester « hors de la capitale, les troubles de « chaque endroit sont difficiles à apaiser.

« Nous invitons, en conséquence, le gouverneur à donner de nouveaux ordres à l'évêque, afin qu'il rappelle immédiatement chaque missionnaire dans la capitale pour apaiser les esprits. »

Fermeture des ports anglais

Encore un soufflet à la face de M. Ferry. Un télégramme de Hong-Kong annonce la fermeture des ports anglais aux navires de guerre français, qui ne pourront plus dorénavant entrer dans ces ports pour se réparer, s'équiper et s'approvisionner, quand bien même ils arriveraient avec des avaries ne résultant pas de la lutte avec les Chinois.

Bruits alarmants !

Le gouvernement, paraît-il, se propose de poursuivre les journaux qui publieraient des « nouvelles alarmantes » sur le Tonkin.

Nous n'en sommes point surpris, connaissant les idées du gouvernement sur la liberté de la presse.

Mais nous ferons remarquer au gouvernement que c'est le gouvernement lui-même, tout le premier, qu'il faudrait poursuivre, car le premier et le plus auteur des « bruits alarmants » qui courent, c'est lui.

Ne sait-on pas, en effet, que le gouvernement tient sous le boisseau toutes les nouvelles, toutes les dépêches qu'il reçoit de l'extrême Orient ?

Ne sait-on pas — et par plus d'une expérience — que toute bonne nouvelle est aussitôt publiée, commentée, célébrée, amplifiée avec emphase, tandis que les nouvelles fâcheuses s'arrêtent en route, dans les cartons, et ne nous arrivent que par les journaux étrangers ?

A chaque fois qu'une nouvelle désagréable nous est parvenue, c'est par Londres ou par Bruxelles.

Et quand le gouvernement s'est vu forcé de la rendre publique, après qu'elle l'était déjà, n'a-t-il pas toujours essayé d'atténuer, de cacher, de dissimuler ce qu'il pouvait y avoir de fâcheux ?

Voilà pourquoi, lorsque le gouvernement se fait, le public s'inquiète. Il se dit, avec raison : « Pas de nouvelles, mauvaises nouvelles. »

Quand on sème le mensonge, on récolte la défiance. Et c'est le cas du gouvernement.

LA ROYAUTE S'AGITE

Le Journal de Bruxelles publie les détails suivants sur l'entourage et les agissements du comte de Paris :

A Eu le comte de Paris reçoit beaucoup de personnes qui le viennent voir de tous les points de la France. Mais il reçoit surtout une nombreuse correspondance ; il s'occupe des plus petits détails de son parti et il annote de sa main la plupart des pièces qui lui sont soumises ; on lui reproche même de trop travailler, de tenir trop compte de toute chose, ce qui finirait par l'absorber. Mais c'est un homme méthodique, exact, scrupuleux, qui veut voir de ses yeux même ce qu'il pourrait laisser trancher par ses serviteurs.

Il a pour secrétaire un ancien avocat général à la cour d'Aix, si je ne me trompe, M. Camille Dupuy, démissionnaire à l'occasion des décrets contre les congrégations religieuses. D'autres secrétaires, mais n'ayant pas tout à fait le même caractère et ne résidant auprès de lui que les uns après les autres, et pendant deux ou trois semaines consécutives seulement

sont attachés à sa personne : M. Emmanuel Boucher, fils du sénateur ; le comte de Saporta ; le comte de Chevigny ; le marquis de Beauvoir, etc. Ce sont, à proprement parler, des chambellans portant le titre de secrétaires ; ils font le service d'honneur auprès du prince et l'aident dans sa correspondance politique.

Le comte de Paris a un bureau de la presse à Paris, dont je vous ai déjà parlé dans une de mes précédentes correspondances. M. Lambert de Sainte-Croix, sénateur sortant, est à la tête de ce bureau, qui ne compte que trois employés : M. Auguste Boucher, du Français ; M. Adrien Magliolo, l'énergique écrivain qui fonda la France Nouvelle et le fils de M. Lambert de Sainte-Croix. Ce bureau est chargé d'entretenir des relations avec la presse parisienne, qui ne le voit guère, et avec la presse de province ; il fournit, en outre, à celle-ci, deux correspondances autographiées, l'une rédigée sous les yeux de M. Enouard Grimblot, l'autre sous l'inspiration de MM. Ferdinand Duval et Cornelis de With. J'allais oublier de dire qu'il envoie au comte de Paris les articles de journaux qu'il croit devoir porter à sa connaissance ; il fait pour lui le dépouillement des journaux.

Ceci prouve, clair comme le jour, que le comte de Paris s'occupe de toute autre chose que de remplir ses simples devoirs de citoyen, de propriétaire et de père de famille.

Ah ! si un Bonaparte gouvernait la France, il y a beau temps que l'on aurait flanqué à la porte M. de Paris !

Dernière Heure

9 h. soir. — Le gouverneur de Cochinchine télégraphie de Pnom-Penh, 23 janvier :

« Une colonne française, après une marche forcée, a surpris Sivotha le 21 janvier, a dispersé sa bande, tuant une vingtaine d'hommes et s'emparant des bagages.

» On croit que Sivotha, blessé, s'enfuit à cheval.

» La colonne poursuit les fuyards. »

10 h. — Le conseil supérieur de la guerre s'est prononcé à l'unanimité contre la création d'une armée coloniale et contre le renvoi des soldats après un an de service.

On assure que M. Jules Ferry et le général Lewal seraient décidés à ne pas tenir compte de cet avis.

10 h 30. — Le railway du Mont-Cenis est couvert de soixante mille mètres cubes de neige.

Un millier d'ouvriers avec deux locomotives travaillent au déblaiement.

L'Observateur dit que le total des victimes des avalanches, dans les Alpes italiennes, atteint deux cents.

Des souscriptions sont ouvertes.

FEUILLETON DE L'AVENIR (122)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

— Ah ! pon !
— Bâillonnez-le et liez-lui les membres solidement.

— Che gombrends... Fous foulez le li-fre aux serchants ? Fous afez raison, matemoiselle. Ce qui gonfie le mieux à ce caillard-là, c'est le chipet !

A ce mot de gibet, quelque défiguré qu'il pût être par l'accent de l'excellent Fritz, Brindoie sauta comme une carpe au soleil.

Fritz fit peser un peu plus son genou, puis détacha son écharpe et la déchira en deux parties. L'une servit à garrotter les jambes de Brindoie, l'autre à lui lier les mains derrière le dos.

Brindoie redevint une masse inerte.

Ses yeux fermés, ses mâchoires convulsivement serrées lui donnaient l'aspect d'un cadavre.

Fritz alors prit le mouchoir de Madeleine, le roula en un tampon et bâillonna l'enragé bonhomme.

— Là!... fit-il. Foilà le marmot emmaillotté!... Où le gougerons-nous ?

— Chargez-le sur voire épaule et venez !

L'écuyer obéit. Elle le conduisit dans un étroit cabinet sans air ni lumière, qui faisait face à la salle basse. Là, Fritz se débarrassa de Brindoie, en le jetant, comme un paquet, dans un coin.

— Merci, mon cher Fritz, dit Madeleine. A présent, retournez m'attendre ; je ne tarderai pas à vous rejoindre.

Fritz ne discuta point. On était habitué, chez le comte Godefrois, à exécuter militairement les ordres de ce joli majordome en jupons.

Restée en tête à tête avec son prisonnier, Madeleine se pencha vers lui :

— Rassurez-vous, monsieur Brindoie, lui dit-elle. Ce soir, dès que M. de Morlac aura quitté Tournai et que vous serez hors d'état de me nuire, vous serez libre, je vous en donne ma parole.

Sur cette phrase consolante, elle abandonna Brindoie à ses réflexions, l'enferma à double tour et rentra dans la salle basse.

Là, elle médita quelques minutes. Puis elle sortit de sa poche des tablettes dont

elle était toujours munie, et elle y traça rapidement une vingtaine de lignes qu'elle signa du nom de Brindoie. C'était un faux, dira-t-on. Elle l'accomplit sans hésiter et le sourire aux lèvres.

Cela fait, Madeleine retira du coffret les trois mille écus d'or, glissa cette somme dans une bourse de soie, puis déposa la bourse et les tablettes au fond de la corbeille qui contenait les provisions destinées au repas du vicomte.

Après quoi, et d'un pas si léger qu'un sylphide en eût été jaloux, elle monta l'escalier, plaça la corbeille à terre devant la porte de Florestan, et certaine désormais que celui-ci ne pourrait s'aventurer hors de sa chambre sans apercevoir cette corbeille, elle redescendit avec les mêmes précautions.

Une minute après, Madeleine s'éloignait du logis.

Rien avait indiqué, à M. de Morlac qu'une scène violente se déroulait à l'étage inférieur... Sauf quelques piétinements sourds, trop indistincts pour éveiller son attention, aucune rumeur n'était parvenue jusqu'à lui.

Il s'était levé, avait passé sa robe de chambre, et attendait avec une impatience fébrile le retour de son hôte.

On devine s'il se grisait de rêves, et si la perspective dorée que lui avait ouverte Brindoie chatouillait son orgueil, caressait son ambition, éperonnait son amour.

Maître d'une fortune immense, où ne

s'éleverait-il pas ? Quels obstacles résisteraient à ce puissant levier ? Quelles séductions ne pourrait-il mettre en œuvre pour fasciner et vaincre cette femme, si haut placée d'ailleurs, dont il s'était frénétiquement épris ?

Le champ livré à son imagination était vaste ; elle y courait à toutes brides. Mais si doux que fussent ces mirages, Florestan brûlait de les appuyer sur une réalité quelconque. Il avait eu beau entasser les hypothèses, il ne découvrait aucune base raisonnable au merveilleux destin qu'on lui avait promis.

Brindoie seul aurait pu élucider les choses. Or, les heures se succédaient, et point de Brindoie.

— Lui serait-il advenu quelque accident ? pensa le vicomte.

Il se fâçait rien moins que cette idée pour le décider à franchir le seuil de sa chambre, hardiesse dont il s'était abstenu jusque-là par discrétion, et, comme l'avait prévu Madeleine, le premier objet qui frappa ses yeux fut la corbeille.

Etonné de de la rencontrer là, Florestan commença par la recueillir avec un soin d'homme affamé. Puis, l'ayant pieusement déposée sur sa table, il parcourut la maison en appelant Brindoie.

Du fond de son cachot, Brindoie dut entendre cette voix amie. Toutefois il n'y répondit pas... et pour cause. Après un quart d'heure de recherches vaines, M. de Morlac regagna son appartement, per-

11 h. — Le *Standard* apprend de Shang-Haï que l'escadre chinoise a remonté le Yang-Tzé Kiang au lieu d'aller à Formose, comme cela avait été annoncé. La Chine a ratifié le traité conclu entre la Corée et le Japon.

L'indemnité que la Corée payera est réduite à deux cent mille dollars. — La Russie et l'Allemagne ont conclu une convention accordant l'extradition pour meurtre et tentative de meurtre, fabrication et détention de matières explosibles, même dans un but politique.

Minuit. — Dans le procès des manifestants de la salle Lévis, le ministère public a requis des peines sévères contre les prévenus.

Les plaidoiries des avocats ont été assez violentes; elles ont attiré de nombreuses observations du président et causé un certain tumulte dans la salle. L'audience continue.

1 h. m. — Une dépêche de Hong-Kong annonce qu'une défense de fournir des vivres et du charbon et de réparer les navires des belligérants a été proclamée.

— Des dépêches de Cuneo et de Suze signalent de nouveaux désastres causés par des avalanches; de nombreux cadavres ont été retrouvés, notamment trente à Escilles.

BON POUR DES GOIJATS

Les réactionnaires sont consternés par les élections préparatoires du Sénat.

Et la preuve, voici ce qu'écrivait M. Hervé dans le *Soleil*:

Un journal républicain invite le Sénat à entrer en lutte, le cas échéant, contre une Chambre des députés dont la majorité serait monarchique.

Où donc le Sénat trouverait-il la force nécessaire pour engager et soutenir une pareille lutte?

Le jour où le suffrage universel, écarté par la manière de gouverner des républicains, enverra une majorité monarchique à la Chambre des députés, la monarchie sera faite.

Le Sénat capitulera devant la monarchie, comme il a capitulé devant l'opportunisme, comme il aurait capitulé devant le radicalisme.

Le Sénat n'est plus un contre-poids: ce n'est qu'un poids mort.

Le Sénat n'est plus qu'une Chambre d'enregistrement: il enregistrera la monarchie comme le reste.

Les renards de M. Hervé s'aperçoivent que les raisins sont trop verts. La petite graine est tout au plus bonne pour des goujats,

MENUS PROPOS

Deux locataires s'entretenaient de leur propriétaire, récemment décédé, et qui, de son vivant, était, paraît-il, d'un caractère très acariâtre et d'une avarice sordide.

— Sans doute, dit l'un, il est mort d'une colère rentrée.

— Eh non! répliqua l'autre, il est mort d'un terme qui n'était pas rentré.

×

On vient de procéder à la toilette du condamné.

Le directeur de la prison, plein de bienveillance, lui demande s'il désire prendre quelque chose: bordeaux, rhum, café, etc., etc.

— Je désirerais, répond l'émule de Jean Hiroux, un peu d'élixir de longue-vie!...

A TRAVERS LYON

Suicide. — Hier matin, M. G. fabricant d'eaux gazeuses à la citée, a été trouvé étendu sur son lit la tête trouée d'une balle.

M. Gerbaud était l'associé de M. R..., sa situation de fortune, quoique légèrement éprouvée dans le dernier krach, ne permettait pas de supposer une fin aussi déplorable.

M. R..., en arrivant hier à la fabrique, fut très étonné de ne pas y trouver son associé; il alla frapper à sa porte et, ne recevant pas de réponse, il se décida à ouvrir. Ce triste spectacle s'offrit alors à sa vue. Il se précipita pour ranimer le corps du malheureux Gerbaud; mais tous ces soins furent inutiles.

M. Gerbaud laisse deux filles, âgées l'une de quinze et l'autre de dix-huit ans.

Accident mortel. — Zurich. — Un garde de police, qui voulait traverser la gare de Zurich, pour recevoir un détenu arrivant par le train de Coire, fut saisi par la locomotive, et écrasé entre deux wagons. La mort fut instantanée.

La tête et le bras gauche furent projetés au loin.

Accident de voiture. — Un accident qui aurait pu avoir des suites plus sérieuses a eut lieu hier matin à neuf heures et demie sur la place Suchet, à l'extrémité du pont Morand.

Le nommé Cardinal conduisait une voiture de graviers. Arrivé sur la ligne des tramways, on vit tout à coup cette voiture s'affaisser sur le sol par suite de la rupture de l'essieu. Une des roues s'était détachée et le voiturier n'ayant pu se dégager à temps avait été pris sous l'énorme moyeu.

Au premier moment on le crut écrasé. Mais on put bientôt le dégager et il fut relevé et transporté d'abord à la pharmacie de la place de la Comédie, puis à l'Hôtel-Dieu.

Ses blessures se bornent à quelques lésions sans gravité sérieuse.

Pendant une demi-heure la circulation des tramways a été interrompue.

Accident suivi de vol. — Hier, à 5 heures du soir, un cheval, attelé à une voiture de place, s'est abattu rue de la République et a brisé les deux brandards de son véhicule.

Pendant que l'on s'empressait de relever le pauvre animal, un habile pickpocket volait dans la poche d'une dame, qu'avait attiré cet accident, une superbe perte-monnaie renfermant 450 francs en billets de banque.

Inutile de dire que le voleur court encore.

Une plainte a été déposée.

Mendicité. — Dans la journée d'hier, le nommé Nemon, surpris à mendier sur la voie publique, a été arrêté pour ce délit.

Vagabondage. — Les nommés Jacques Bonnet et François Duplat, trouvés sur la voie publique, privés de domicile et de tout moyens d'existence, ont été arrêtés pour le délit de vagabondage et conduits à la permanence.

Commencement d'incendie. — Hier, vers 1 heure, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cave du café Stervant, rue de la Plâtière, 16.

Le feu, qui avait pris naissance dans un tas de copeaux, a été rapidement éteint par quelques voisins, accourus à la première alarme.

Le Drame de la rue de la Comédie. — L'enterrement de Marie Vagnair, qui devait avoir lieu hier vendredi, est définitivement fixé pour aujourd'hui samedi, à deux heures trois quarts.

Ce retard est dû au parquet de Saint-Etienne, qui faisait appeler hier un grand nombre de témoins, parmi lesquels se trouvait la mère de la victime et les ouvrières de M. Armand-Pitot.

Le convoi partira du domicile des parents de la victime, rue Montgolfier, 88.

Vol à l'étalage. — Hier matin, le nommé François Mollard, charpentier, demeurant rue de l'Espérance, 6, a été écroué pour vol.

Cet individu s'était emparé d'une valise placée à l'étalage de M^{me} Girerd, tenant un magasin de comestibles, impasse Lassalle, 32, aux Charpenne.

Mollard a été conduit à la Permanence et mis à la disposition du procureur de la République.

Acquittement. — Les nommés Jussan et Coupé, marchands colporteurs, qui avaient été condamnés à deux et un mois de prison pour tentative de chantage envers la gendarmerie, viennent d'être acquittés par la cour d'appel de Lyon.

Accident de voiture. — Hier, vers midi, une voiture de triage, appartenant à M. Garin, de Villeurbanne, a rompu son essieu en traversant la place des Terreaux. Pendant une demi-heure la

circulation des voitures a été interrompue et une odeur nauséabonde infectait les passants.

Le public lyonnais était fort étonné, dimanche dernier, de voir le lac du parc de la Tête-d'Or complètement clôturé.

L'entrée n'était accessible qu'au public payant.

M. Vacher, propriétaire-adjudicataire du lac, imposait aux patineurs et aux amateurs de ce genre de distraction un tout petit impôt de 25 centimes.

C'était peut-être son droit; mais nous serions curieux de savoir si ce droit est parfaitement acquis. En admettant même ce droit, qui a rapporté un *chic* petit bénéfice à son innovateur, nous sommes surpris que les ouvriers sans travail n'aient pas eu une petite miette de ce gâteau, qui a rapporté, nous dit-on, une recette importante.

Si ce droit existe, il nous paraît mal acquis; s'il n'existe pas, il nous paraît bien Harpagon et bien audacieux.

Réponse, S. V. P.

L'ŒUVRE DES FOURNEAUX de la Presse

Nous rappelons que quatre nouveaux fourneaux fonctionnent depuis peu et sont assidûment visités par une clientèle qui s'accroît chaque jour. Mais comme les huit anciens ont atteint le maximum des distributions qu'ils peuvent fournir, il serait utile pour tous — consommateurs et personnel des fourneaux — que le trop plein des uns se déversât sur les autres, dont voici les adresses:

Rue des Tables-Claudienne, 34.
Grand rue de la Guillotière, 124.
Rue Delandine, 12,
Rue et impasse du Tunnel, à Vaise.

D'autres fourneaux sont encore à l'étude, mais le coût et les frais généraux de chaque nouvelle installation venant grever lourdement notre budget, les créations ultérieures ne se feront qu'après une enquête approfondie sur les besoins des quartiers non encore desservis. Heureusement l'émulation de la population lyonnaise ne se ralentit pas et nous espérons obtenir des recettes précieuses avec l'aide des Sociétés musicales qui nous ont promis leur généreux concours.

C'est ainsi que l'*Harmonie du Rhône*, dont nous avons déjà parlé, a fixé au 22 février son grand concert annuel. Le produit en sera appliqué à l'Œuvre des Fourneaux.

La *Fanfare Gauloise* annonce également un concert, avec bal et tombola, pour le 28 février et avec la même destination.

Total à ce jour. 100.463 40

Nota. — Les dons en nature ne nous arrivent plus, et cependant d'une part ils nous sont bien utiles et de l'autre les commerçants invitent ainsi de nous donner de l'argent.

Nous avons reçu diverses pièces de toile écru pour torchons et nous remercions

adé qu'une affaire d'importance avait entraîné et retenu le bonhomme hors de chez lui.

D'autre part, l'endroit où il avait trouvé la corbeille lui parut être une invitation tacite de son hôte à déjeuner tout seul, et, comme il se mourait d'inanition, le vicomte attaqua enfin les victuailles à belles dents.

Il en était au dessert et cherchait négligemment au fond du panier les fiançailles habituelles, lorsque sa main ramena la bourse et les tablettes.

La bourse était lourde, gonflée, splendide et laissait transparaître à travers ses mailles rouges, de longs et rutilants rouleaux d'or.

Les tablettes contenaient ces mots tracés d'une écriture fine, élégante et ferme.

« Monsieur le vicomte,

» Forcé de partir à l'instant pour un voyage dont je ne prévois pas le terme, j'ai le regret de vous adresser mes adieux, non de vive voix, car le temps me manque, mais par écrit et du plus profond de mon cœur.

» Ci-joint trois mille écus d'or. Vous pouvez les accepter sans scrupule. C'est un léger à compte sur la fortune qui vous viendra un jour, car mon départ ne change en rien aux choses que je vous ai dites. Vous serez richissime, monsieur le vicomte; il ne s'agit que de patienter dix-

huit mois. Jusque-là, vivez en lies et partout où bon vous semblera, excepté à Tournay, que je vous engage fortement à quitter ce soir.

» J'ai certaines raisons de croire qu'un long séjour ici mettrait votre existence en péril. Toutefois si, malgré mon avis, vous persistez à demeurer en ce pays, soyez assez bon pour me laisser les trois mille écus d'or dans le tiroir de gauche du meuble qui fait face à votre lit.

» En effet, je ne vous avance cette somme que dans le cas où vous consentiriez à disparaître de Tournay pendant les dix-huit mois sus-mentionnés.

» Dans le cas contraire, je vous regarderais comme un homme mort, et les morts n'ayant pas besoin d'argent, je renoncerais à vous avancer le mien.

» Je suis avec respect, monsieur le vicomte, votre très humble, très dévoué et très obéissant serviteur.

» BRINDIE. »

Après lecture de cette lettre singulière, M. de Morlac tomba dans une stupéfaction mêlée d'envie de rire. Sans les trois mille écus d'or, il eût volontiers supposé que mons Brindie se moquait de lui. Mais la somme était considérable; pour que ce petit bourgeois intéressé lui fit un prêt de cette importance, il fallait bien qu'il eût sur l'avenir du vicomte, non seulement des espérances, mais des certitudes.

Quant à la fuite précipitée du bonhomme et au conseil qu'il lui donnait de fuir aussi, Florestan n'en éprouva aucune surprise. Il avait des ennemis puissants. Brindie le lui avait affirmé. Peut-être ces ennemis se disposaient-ils à frapper dans l'ombre.

Enfin, du milieu de toutes ces obscurités, une chose se dégageait claire et précise, c'est que la fortune du vicomte était ajournée à dix huit mois.

Cela lui fut amer.

Il se prit donc à réfléchir longuement et à soupeser plus longuement encore, car l'alternative était fort nette: il devait ou partir le jour même avec l'argent ou rester à Tournay sans un sou.

Hésiter sur le parti à prendre eût été une insigne folie.

En conséquence, et pour la première fois depuis son duel, Florestan s'habilla de pied en cap.

La journée était écoulée; le crépuscule tombait. C'était l'heure où la belle comtesse venait errer sous les grands arbres du jardin.

Florestan ne voulut pas s'éloigner pour toujours avant d'avoir envoyé un regard d'adieu à celle qui, sans le savoir, lui avait dérobé la moitié de son âme.

Pâle et déchiré de tristesse, il s'approcha de la fenêtre dont il poussa doucement les volets.

Un silence profond enveloppait les

charmilles Allées, pelouses, bosquets, tout paraissait désert.

Le berceau de jasmins et de clématites, ce retrait favori de Dolorès, ne vibrait pas, ce soir-là, sous les accords des mandolines, et le vicomte se dit avec douleur que la suprême consolation de la voir lui serait refusée.

Mais quand ses yeux se furent accoutumés à l'ombre épaisse que projetait le feuillage, il tressaillit.

Dolorès était là, elle était seule, elle dormait.

On avait suspendu aux trous des vieux tilleuls un léger hamac, tissé de pourpre et d'or.

Blottie dans ce filet aux larges mailles, son bras un peu replié sous sa tête charmante, la comtesse reposait.

Soit qu'elle l'eût exigé, soit que l'on se fût écarté pour ne pas troubler son repos, il n'y avait personne auprès d'elle.

De la distance où il se trouvait, Florestan ne distinguait qu'imparfaitement son visage, mais il se le représentait par le souvenir, et une rêverie poignante engourdisait son cœur.

Que n'avait-il les ailes de l'insecte ou de l'oiseau, afin de se transporter auprès de la dormeuse? Que ne pouvait-il, invisible amant, se pencher sur son front pur, effleurer d'un baiser rapide ses paupières abaissées et respirer le souffle de ses lèvres mi-closes!

